



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Paris-Reims

Question écrite n° 6783

Texte de la question

M. Jacques Krabal interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le devenir de la ligne SNCF Reims-Fismes-Fère en Tardenois-La Ferté Milon-Paris. Cette ligne vétuste est pourtant utilisée non seulement par de nombreux voyageurs mais également par le fret. Au cours de son audition par la commission DDAT, il rappelait l'importance du développement du rail dans le transport de marchandise en soulignant que : « La politique des transports doit s'inscrire dans une démarche environnementale ». Mais il constatait également la faible progression du fret ferroviaire, bien en-deçà de l'objectif de 25 % fixé par le Grenelle de l'environnement, par rapport au transport routier. Au-delà de l'aspect environnemental du développement du rail, cette ligne est vitale au développement des entreprises locales et notamment l'entreprise Vossloh Cogifer basée à Fère-en-Tardenois. Les détecteurs de cette entreprise, lors de la récente présentation de leurs innovations en matière d'aiguillage pour les lignes à grande vitesse, rappelaient les difficultés qu'ils rencontraient pour l'approvisionnement de leurs matières premières tout comme l'exportation des produits finis. C'est pourquoi cette entreprise est de plus en plus hésitante à faire appel au service du fret de la SNCF à cause des problèmes rencontrés sur la ligne. En effet, son développement et sa modernisation sont liés à l'extension du fret de la ligne de Fère-en-Tardenois. À moyen terme, la pérennité du site pourrait être remise en cause. Il l'interpelle donc sur la nécessité de moderniser la ligne et ainsi de la fiabiliser à nouveau.

Texte de la réponse

Le Gouvernement actuel est déterminé à redonner sa juste place au fret ferroviaire, mode écologique et sûr dans le cadre d'une politique de report modal vers les transports les plus respectueux de l'environnement. Il ne s'agit pas de faire de grandes annonces comme le Gouvernement précédent l'a fait, mais de lever les blocages réels et en mettant en place des mesures destinées à renforcer la performance des opérateurs. Cela passe par des actions pratiques visant le développement de services de fret ou d'autoroutes ferroviaires mais aussi le suivi régulier de la disponibilité de l'infrastructure au bénéfice des usagers et des chargeurs. Cela passe par le désenclavement des ports français et le développement des plateformes portuaires de transport combiné. Plus particulièrement, la ligne ferroviaire Reims-Fismes-Fère en Tardenois-La Ferté Milon-Paris est une ligne ancienne, modernisée dans les années 1970. Il y circule en moyenne 10 trains par jour dont 3 de fret. La maintenance de cette ligne est aujourd'hui importante (environ 3 M€ par an) avec notamment à la fin de l'année 2012 et en 2014 des opérations de gros entretiens. Ces opérations d'entretien permettront de garantir un état satisfaisant de la ligne ferroviaire, compte tenu du trafic qu'elle supporte, et d'assurer une desserte optimale des sites industriels qui l'utilisent. L'ancienneté de certains constituants (traverses et ballast notamment) nécessitera à terme un effort de renouvellement important. Jusqu'à ce que cette modernisation soit intégralement réalisée, la SNCF-Infrastructure peut être amenée en cas de fortes chaleurs à instaurer un ralentissement préventif des circulations à 40 km/h en vue d'y garantir la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6783

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5493

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1119